

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Z.A.E.C.

ALIENATION DE TERRAIN AU
PROFIT DE M. RENOULEAUD

84069

DATE DE CONVOCATION

13 Juin 1984

DATE D'AFFICHAGE

13 Juin 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 21

Nombre de votants 25

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

3110270 MISS... 1984
ROCHEFORT
28. JUN 1984
AD... 1984

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent, QUATRE VINGT QUATRE
le DIX HUIT JUIN à 16 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M onsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. FABER-BOUTET-
LE GUEUT-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT-BARBAT Mme BUCHET-MM. CANDAU-
COUNIL-Mmes DE GAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN-JEAN-LAFAYE MM. MARCONI-
MONNARD-PAPEAU-ROUDOT-THOMAS-BIROLLEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI
TAP par M. THOMAS
Mme EPAGNEAU par Colonel MONNARD

Absents MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHE-
Mme RAILLAT

Mme DEVIGNE Christine a été élue Secrétaire.

A 18h45 le Conseil Municipal décide une suspension de séance.
A 19h15 le Conseil Municipal reprend sa séance :

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI
TAP par M. THOMAS
Colonel MONNARD par M. FABER
BUSSEREAU par M. BENOIT

Absents : MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-
LAPERCHE-EPAGNEAU - DEVIGNE

Mme JEAN Marie-Thérèse a été élue Secrétaire

M. le Rapporteur expose :

La Ville de Royan dispose de parcelles de terrains dans le
cadre de la Z.A.E.C.

M. RENOULEAUD Christian, demeurant 9 rue de la Douane - 17600 SAUJON (mécanicien-diéséliste) vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain, cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont" pour une superficie de 3.000m² de surface utile (talus inutilisable cédé par la Ville pour environ 300m² sous réserve du document d'arpentage).

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté par promesse d'achat en date du 4.04.84, le prix de cession fixé à 42F. H.T. le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur
Vu les plans des lieu et parcellaire
Vu la promesse d'achat souscrite par M. RENOULEAUD le 4 Avril 1984

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le maire ou M. le Premier-Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. M. RENOULEAUD Christian, 9 rue de la Douane - 17600 SAUJON d'une parcelle de terrain d'une superficie de TROIS MILLE METRES CARRES (3.000m²) cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix unitaire de QUARANTE DEUX FRANCS H.T. le mètre carré (42F. H.T.) soit un prix global et forfaitaire de CENT VINGT SIX MILLE FRANCS H.T. (plus talus cédé par la Ville), qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE, Notaire à ROYAN
- que la recette correspondant à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget 1984, chapitre 908. Article 2101.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

En le Député-Maire,
l'Adjoint Délégué,



B. DAUZIDOU.

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Z.A.E.C. Prix d'aliénation
des terrains.

DATE DE CONVOCATION

1er Mars 1984

DATE D'AFFICHAGE

1er Mars 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 30

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REGU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

19. MAR. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE

le NEUF MARS

à 17 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI - FABER-TAP-BOUTET-MOST-LE GUEOT
BUSSEREAU-POUMAILLOUX-BENOIT Adjoint
MM. BARBAT-BERTHOMÉ-Mme BUCHET-M. COUNIL-Mmes DEVIGNE-DE GAYE-
EPAGNEAU-PONTAN-GAUDIN-MM. GAVEN-GEOFFROY-Mme JEAN-M.LACOTTE-
Mme LAFAYE-MM. LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT-ROUDOT-
THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par Monsieur POUMAILLOUX

Absent excusé : Monsieur CANDAU

Absents : MM. adame RAILLAT

Mle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Le prix de vente des terrains disponibles, dont la Ville est propriétaire dans la Z.A.E.C. a été fixé par délibération du 22 Février 1980 à 30F. H.T. le mètre carré, frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur.

MAY 20 1984
28. JUN 1984
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

1

URBANISME & CONSTRUCTION

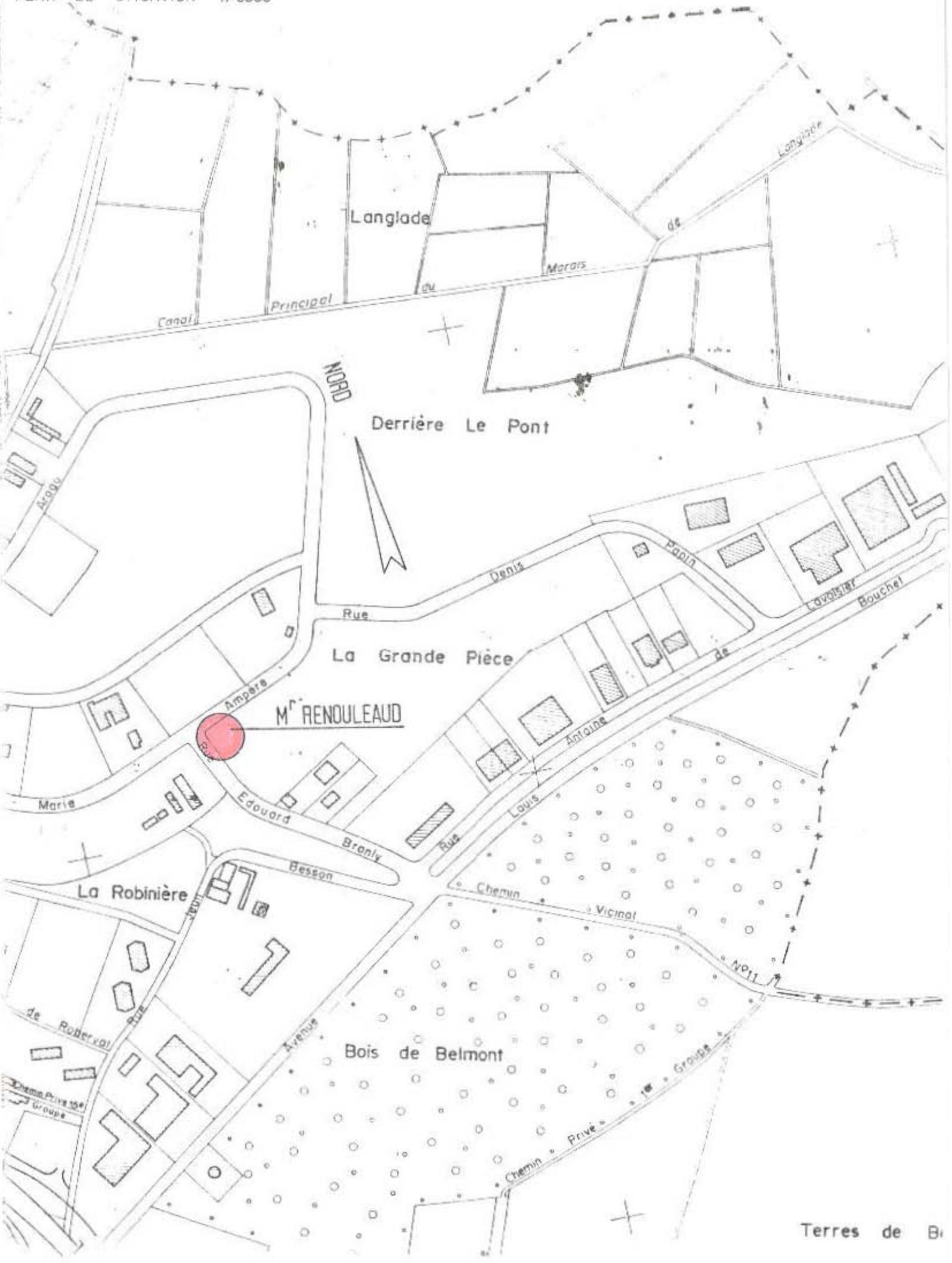
ALIENATION DE TERRAIN
AU PROFIT DE
M. RENOULEAUD

PLAN DE SITUATION

ROYAN, le 18 JUIN 1984

Pr le Maire,
L'Adjoint Délégué,





NORD

Derrière Le Pont

La Grande Pièce

M. RENOULEAUD

Bois de Belmont

Terres de B.

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

ROCHEFORT-SUR-MER
28 JUIN 1984
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1983

2

URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAIN

AU PROFIT DE

M. RENOULEAUD.

PLAN DE MASSE

ROYAN, le 18 JUIN 1984

Pr le Maire,
l'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]

28. JUN 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982



URBANISME & CONSTRUCTION

ALIENATION DE TERRAIN

AU PROFIT DE

M. RENOULEAUD

ETAT PARCELLAIRE

ROYAN, le 18 JUIN 1984

Pr le Maire,
l'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]

ETAT PARCELLAIRE

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
I	-	Derrière le Pont	3.000 m2	VILLE DE ROYAN

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

CLASSEMENT DÉPARTEMENTAL
ROCHEFORT-SUR-MER
28 JUN 1984
APPLICATION LOI N° 82212
du 2-3-1982



PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné, RENOULEAU Christian, demeurant 9 rue de la Douane, 17600 SAUJON.

promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de ROYAN l'immeuble cadastré :

à ROYAN section CI N° 522p
adresse Rue Ampère et rue Branly

pour une surface de 3.000m² de surface utile

Cette vente sera faite sous les charges et conditions ordinaires moyennant le prix global hors taxes de CENT VINGT SIX MILLE FRANCS
décomposé ainsi qu'il suit : 42 F. x 3.000 = 126.000 F. H.T.

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature de l'acte authentique qui devra intervenir dans un délai de SIX (6) mois à compter de la date de la transmission du dossier au Notaire chargé de la régularisation du dossier. Passé ce délai, le prix précité sera automatiquement révisé par application de la formule suivante :

$$P = P_o \times \frac{BTO1}{BTO1o} \text{ dans laquelle :}$$

P.....	Prix révisé
Po.....	Prix d'origine convenu au jour de la signature de la promesse d'achat
BTO1o...	dernier indice Bâtiment National tous corps d'état connu au jour de la signature de la promesse d'achat
BTO1	dernier indice Bâtiment National T.C.E. connu au jour de la signature de l'acte de vente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente.

Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature de la présente.

18 JUIN 1984

Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué:

Fait A SAUJON LE 4 AVRIL 1984,

C. RENOULEAU.



La mention "lu et approuvé pour la somme de...F (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant leur signature.